

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

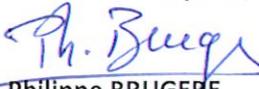
### DECISION N°2023-10-16

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Un contrat de prestation de service est passé avec Julien LEFORT Conseil et Formation, 1 chemin des Charmilles 73100 MOUXY, pour une formation (29-30/11/2023) relative à une action de conseil à réaliser auprès du service administratif de l'Hôtel de Ville.  
La prestation de 3400 € (pas de TVA applicable) ainsi que les frais de restauration du midi pour deux jours seront à la charge de la Commune.

Meymac, le 11 Octobre 2023

Le Maire de Meymac,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20231011-2023-10-16-CC  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023